

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2108

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Réaménagement de la rue de la République - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2108**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Réaménagement de la rue de la République - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le réaménagement de la rue de la République, sur sa section Blanqui-Pasteur, fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet et situation géographique

La rue de la République se situe à Vaulx en Velin, au cœur de Vaulx en Velin Village, noyau ancien de la Commune dont l'urbanisation s'est développée en étoile autour de la rue de la République. Un des enjeux de développement majeurs du secteur est le confortement de Vaulx en Velin Village dans son rôle de pôle de vie secondaire de la Commune, le reliant aux autres polarités et quartiers de Vaulx en Velin.

La présente opération a pour objet de transformer la section de la rue de la République Blanqui-Pasteur pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable, reliant entre eux les espaces centraux de Vaulx en Velin-Village et plus généralement les autres polarités de la Commune.

II - Objectifs principaux du projet

Il s'agit de réaliser un réaménagement de cette rue centrale répondant aux objectifs suivants :

- développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie :

- . apaiser la circulation automobile et réorganiser le stationnement,
- . sécuriser les déplacements de tous les usagers et faciliter l'usage des modes doux (marche à pied, vélo),

- requalifier l'espace public en créant un axe piéton de type mail paysager au nord, tout en agrandissant les trottoirs au sud, le long des commerces,

- conforter le cœur de quartier et relier les espaces centraux :

- . affirmer l'axe majeur de Vaulx en Velin-Village,
- . relier les espaces centraux du Village : l'îlot Grandclément, la place Boissier, le Château et l'Eglise,
- . soutenir le développement de l'attractivité commerciale du quartier.

III - Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour le projet de la rue de la République

1° - Maîtrise d'ouvrage unique de la Métropole

Le projet de réaménagement de la rue de la République relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Métropole au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie,
- la Ville de Vaulx en Velin, au titre de ses compétences en matière d'éclairage public, d'alimentation électrique pour les forains, de vidéoprotection, d'enfouissement des réseaux, d'espaces verts, d'aire de jeux et de micro-signalétique.

Pour obtenir la meilleure cohérence et la meilleure coordination possible des interventions, il est apparu pertinent que la mise en œuvre de l'ensemble des travaux soit conduite par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en qualité de maître d'ouvrage unique de l'opération, cette possibilité étant prévue par l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée susvisée.

La prise en charge de ces investissements ressort comme suit :

- Métropole : l'enveloppe prévisionnelle des travaux reste établie à 4 700 000 €TTC pour la Métropole, conformément à la délibération n° 2012-3047 du 25 juin 2012,
- Ville de Vaulx en Velin : 764 500 €TTC.

2° - Echancier de versement

La Ville de Vaulx en Velin procédera aux versements de sa contribution (764 500 €TTC), sur justificatifs, selon les échanciers prévus dans la convention :

- 10 % à la notification du marché de maîtrise d'œuvre,
- appels de fonds échelonnés en fonction de l'avancement des travaux au maximum une fois par an, jusqu'à concurrence de 90 %,
- le solde, soit 10 % de la participation financière de la Ville, à la réception définitive des travaux.

IV - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Une précédente délibération n° 2012-3047 du Conseil du 25 juin 2012 a décidé une individualisation partielle d'autorisation de programme de 100 000 €TTC en dépenses afin de conduire les études générales nécessaires au projet de la rue de la République (mission coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), sondages et levés topographiques).

Il est maintenant proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 500 000 €TTC en dépenses et 764 500 € en recettes sur le budget principal pour les frais de maîtrise d'œuvre du réaménagement de la rue de la République ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la poursuite des études dans le cadre du réaménagement de la rue de la République à Vaulx en Velin,
- b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Vaulx en Velin pour le projet de réaménagement de la rue de la République,
- c) - la réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de la rue de la République.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes afférents à son exécution.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 0P09O2732 pour un montant de 500 000 € TTC en dépenses et 764 500 € TTC en recettes à la charge du budget principal :

- 50 000 € en dépenses et 76 450 € en recettes en 2017,
- 160 000 € en dépenses en 2018,
- 108 000 € en dépenses et 152 900 € en recettes en 2019,
- 127 000 € en dépenses et 305 800 € en recettes en 2020,
- 55 000 € en dépenses et 229 350 € en recettes en 2021.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 600 000 € TTC en dépenses et 764 500 € en recettes à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.